**COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE PLAGE**
4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

# ARRETE PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DISTRIBUTEUR DE BILLETS, 20 AVENUE DE PARIS VISOTEC SERVICES (AT 014409260008)

**Arrêté n° 2026/135**

**Le Maire,**

Vu la demande de pose d'enseignes déposée le 25 septembre 2026, enregistrée sous le n°AT014409260008 par la personne morale dénommée « VISOTEC SERVICES » représentée par Madame PELLIN Claire, dont le siège social est à ORVAULT ZA LA PENTECOTE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L581-18 à L581-20 du Code de l'Environnement
Vu les articles 471 et 475 du Code Pénal.

Considérant la charte graphique déposée par le demandeur (document joint à l'arrêté).
Considérant que la charte graphique présentée est conforme à la charte des devantures, des enseignes et des terrasses de la commune.
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et préserver l'aspect esthétique de la commune.

## ARRETE

**ARTICLE 1 : La demande d'autorisation de travaux AT01440926008 est acceptée pour le projet décrit dans la demande susvisée (enseignes suite à l'installation d'un distributeur de billets, 20 avenue de Paris à Merville-Franceville Plage)**

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié, affiché et notifié conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Diffusion du présent arrêté.

- le Maire de Merville-Franceville plage,
- le Responsable de la Police Municipale,
- Madame PELLIN Claire représentant la société VISOTEC SERVICES

**sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

- le Commandant de la brigade de gendarmerie de Merville-Franceville plage,

- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn,
- le Directeur général des Services communaux,
- Ensemble du personnel administratif Communal,

**sont destinataires d'une copie pour information.**

Fait à Merville-Franceville plage, le 14 octobre 2026.

Le Maire Adjoint,

Yves MOREAUX

MAIRIE DE MERVILLE FRANCEVILLE (14810)

**Recours :**

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage). Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de Caen, (par voie postale à l'adresse suivante : 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : http//www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

**Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services de la Commune de Merville-Franceville plage :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier *communal*,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données de la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage, ou via le site internet de la Commune sur https://merville-franceville.fr/).
Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 16308*01

# Récépissé de dépôt[1] d'une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant une enseigne. Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

**Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci reportera le délai d'instruction de deux mois à compter de la réception par l'administration des pièces manquantes. Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de deux mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de deux mois, vous pourrez mettre en œuvre votre projet.**

Ce document est émis par le ministère chargé de l'environnement.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement** via ce lien

**Cadre réservé à l'administration**

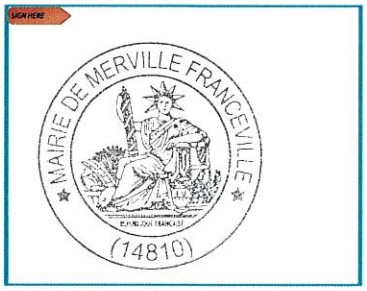
Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation enseigne :

Numéro APE : 0 1 4 4 0 9 2 6 0 0 0 8

Déposée le : 2 7 / 0 9 / 2 0 2 6 par : _____

est (sont) autorisé(s) à défaut de réponse de l'administration deux mois à compter de cette date.

Cachet de l'administration




Le service chargé de votre dossier est :

_____

Adresse électronique :

_____@_____

Adresse postale :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Commune : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

[1] Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

# Demande d'autorisation préalable

- ✔ De nouvelle installation
- ☐ De remplacement
- ☐ De modification

# d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Numéro d'autorisation APE : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Dossier transmis à : ☐ ABF ☐ Préfet de région Le : __ __/__ __/__ __ __ __

*Livre V-Titre VIII-Chapitre 1er- Articles L581-18, R581-9 à R581-13, R581-16 à R581-18 du code de l'environnement.*
*Si vous souhaitez installer plus de 3 enseignes, veuillez compléter la fiche complémentaire du formulaire page 8.*

## 1 Identité du demandeur exerçant l'activité à signaler

### 1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

### 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

VISOTEC SERVICES

N° SIRET

4 0 1 7 7 3 8 0 9 0 0 0 2 5

Type de société (SA, SCI…)

SA

Représentant de la personne morale :

Nom

PELLIN

Prénom

CLAIRE

## 2 Coordonnées du demandeur

**Adresse :** Numéro : Voie : ZA LA PENTECOTE

Lieu-dit :

Localité : ORVAULT

Code postal : 4 4 7 0 0 BP : Cedex :

**Téléphone :** 0 2 5 1 7 7 8 7 1 0

Adresse électronique :

cpellin @visotec.fr

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le demandeur[2]

ⓘ Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

**Pour un particulier :**

Nom _____ Prénom _____

**Pour une personne morale :**

Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI…) _____

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

**Adresse :** Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

## 3 Localisation d'installation de la ou des enseignes

**Adresse du terrain**

Numéro : _____ Voie : 20 AVENUE DE PARIS

Lieu-dit : _____

Localité : MERVILLE FRANCEVILLE

Code postal : 1 4 8 1 0

**Situation de l'activité :** ✔ RdC ☐ et/ou étage n° _____

**Parcelle cadastrale :**

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Propriétaire de l'immeuble : ☐ Oui ☐ Non

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

## 4 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°1

(Cochez les cases ci-après)

**Quantité :** 1 (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

✔ Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

✔ Façade 1 ☐ Façade 2 ☐ Façade 3 ☐ Façade 4

✔ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

☐ Enseigne sur toiture

☐ Enseigne sur auvent ou marquise

☐ Enseigne sur garde-corps

☐ Enseigne scellée ou installée directement au sol

☐ Enseigne sur clôture

☐ Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

☐ Autre cas (préciser)

### Type d'enseigne

☐ Lettres découpées ✔ Bandeau support ☐ Enseigne double face

☐ Autre (préciser) ECUSSON LUMINEUX CASH SERVICES

### S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

✔ Oui ☐ Non

✔ Projection ou transparence ☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence) ☐ Numérique

☐ Autre (préciser) ECLAIRAGE INTERIEUR PAR LED

☐ ☐

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : ____ cd/m² de nuit : ____ cd/m²

Efficacité lumineuse :

✔ Indice d'efficacité énergétique 120 lm/W

☐ ou puissance surfacique journalière moyenne ____ W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

____ Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

### Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : BLANC Lettres : ANTHRACITE

Largeur: 0 0 , 5 9 m Hauteur: 0 0 , 1 5 m Epaisseur : 0 4 cm Surface : 0 0 , 0 8 m²

### Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol 0 1 , 7 0 m Saillie sur la façade 0 4 cm

Largeur de la rue ____ , ____ m Largeur du trottoir ____ , ____ cm

## 5 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°2

(Cochez les cases ci-après)

**Quantité :** 1 (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

✔ Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

✔ Façade 1 ☐ Façade 2 ☐ Façade 3 ☐ Façade 4

✔ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

☐ Enseigne sur toiture

☐ Enseigne sur auvent ou marquise

☐ Enseigne sur garde-corps

☐ Enseigne scellée ou installée directement au sol

☐ Enseigne sur clôture

☐ Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

☐ Autre cas (préciser)

### Type d'enseigne

☐ Lettres découpées ✔ Bandeau support ☐ Enseigne double face

☐ Autre (préciser) TOTEM MURAL

### S'agit-il d'une ensegne lumineuse ?

☐ Oui ✔ Non

☐ Projection ou transparence ☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence) ☐ Numérique

☐ Autre (préciser)

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : ___ ___ ___ ___ cd/m² de nuit : ___ ___ ___ ___ cd/m²

Efficacité lumineuse :

☐ Indice d'efficacité énergétique

☐ ou puissance surfacique journalière moyenne ___ ___ ___ W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

___ ___ ___ ___ Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

### Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : NOIR Lettres : BLANC

Largeur: 0 0 , 1 7 m Hauteur: 0 0 , 7 1 m Epaisseur : 0 1 cm Surface : 0 0 , 1 2 m²

### Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol 0 0 , 8 2 m Saillie sur la façade 0 1 cm

Largeur de la rue ___ ___ , ___ ___ m Largeur du trottoir ___ ___ , ___ ___ cm

## 6 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°3

(Cochez les cases ci-après)

**Quantité :** _____ (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

☐ Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

☐ Façade 1 ☐ Façade 2 ☐ Façade 3 ☐ Façade 4

☐ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

☐ Enseigne sur toiture

☐ Enseigne sur auvent ou marquise

☐ Enseigne sur garde-corps

☐ Enseigne scellée ou installée directement au sol

☐ Enseigne sur clôture

☐ Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

☐ Autre cas (préciser) _____

### Type d'enseigne

☐ Lettres découpées ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double face

☐ Autre (préciser) _____

### S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Projection ou transparence ☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence) ☐ Numérique

☐ Autre (préciser) _____

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : __ __ __ __ cd/m² de nuit : __ __ __ __ cd/m²

Efficacité lumineuse :

☐ Indice d'efficacité énergétique _____

☐ ou puissance surfacique journalière moyenne __ __ __ W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

__ __ __ __ Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

### Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : _____ Lettres : _____

Largeur: __ __ , __ __ m Hauteur: __ __ , __ __ m Epaisseur : __ __ cm Surface : __ __ , __ __ m²

### Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol __ __ , __ __ m Saillie sur la façade __ __ cm

Largeur de la rue __ __ , __ __ m Largeur du trottoir __ __ , __ __ cm

## 7 Autres enseignes déjà existantes

Enseigne(s) existantes sur la façade concernée par le projet :

☐ Façade 1 Nombre : _____ ☐ Façade 2 Nombre : _____

☐ Façade 3 Nombre : _____ ☐ Façade 4 Nombre : _____

Enseigne(s) sur toiture : Nombre : _____

Enseigne(s) scellé(s) ou installée(s) directemet au sol : Nombre : _____

## 8 Surface cumulée des enseignes à installer et des enseignes existantes

### 8.1 Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement

Surface __ __ , __ __ m²

### 8.2 Surface cumulée des enseignes par façade(s) concernée(s) par le projet

☐ Façade 1 __ __ , __ __ m² ☐ Façade 2 __ __ , __ __ m²

☐ Façade 3 __ __ , __ __ m² ☐ Façade 4 __ __ , __ __ m²

### 8.3 Surfaces de la (des) façade(s) commerciale(s) concernée(s)

☐ Façade 1 __ __ , __ __ m² ☐ Façade 2 __ __ , __ __ m²

☐ Façade 3 __ __ , __ __ m² ☐ Façade 4 __ __ , __ __ m²

## 9 Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : ☐ Oui ☐ Non

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, durée de leur installation : __ __ mois

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou protégé au titre des abords ou située(s) dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (R581-16 II 1° du CE) ☐ Oui ☐ Non

Précisez : _____

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre (R581-16 II 2° du CE) ☐ Oui ☐ Non

Précisez : _____

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimitée autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L581-8 du CE)

☐ Oui ☐ Non

Précisez : _____

ⓘ La liste des pièces à produire se trouve dans le bordereau des pièces à joindre, annexé au présent formulaire.

## 10 Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable ☐

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐



Fait à : ORVAULT

Fait le : 25/09/2026

Signature du demandeur

## 11 Modalités de dépôt

Votre demande d'autorisation doit être adressée à la mairie où est envisagée l'enseigne, par voie électronique ou en 3 exemplaires par envoi papier.

**TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Le responsable de traitement est l'autorité compétente en matière de police de la publicité (articles L. 581-1 et suivants du code de l'environnement). Cette autorité est soit :

- Le maire de la commune du lieu où est envisagée l'installation du dispositif ;
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale auquel cette commune appartient et dont les coordonnées figurent sur le récépissé de dépôt qui vous a été remis par la mairie.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos demandes à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Pour ce qui concerne la durée de conservation de vos données, veuillez-vous rapprocher du responsable du traitement indiqué ci-dessus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable de traitement de vos données indiqué ci-dessus et son service compétent, à savoir le service instructeur de votre demande d'autorisation préalable ou son délégué à la protection des données.

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation à la CNIL, à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes

## Déclaration d'enseignes supplémentaires : fiche complémentaire

ⓘ Si vous souhaitez déclarer une ou plusieurs enseignes supplémentaires, veuillez préciser ses caractéristiques

**Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°** _____ (cochez les cases ci-après)

**Quantité :** _____ (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

☐ Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

☐ Façade 1 ☐ Façade 2 ☐ Façade 3 ☐ Façade 4

☐ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

☐ Enseigne sur toiture

☐ Enseigne sur auvent ou marquise

☐ Enseigne sur garde-corps

☐ Enseigne scellée ou installée directement au sol

☐ Enseigne sur clôture

☐ Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

☐ Autre cas (préciser) _____

### Type d'enseigne

☐ Lettres découpées ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double face

☐ Autre (préciser) _____

### S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Projection ou transparence ☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence) ☐ Numérique

☐ Autre (préciser) : _____

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : __ __ __ __ cd/m² de nuit : __ __ __ __ cd/m²

Efficacité lumineuse :

☐ Indice d'efficacité énergétique _____

☐ ou puissance surfacique journalière moyenne __ __ __ W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

__ __ __ __ Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

### Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : _____ Lettres : _____

Largeur: __ __ , __ __ m Hauteur: __ __ , __ __ m Epaisseur : __ __ cm Surface : __ __ , __ __ m²

### Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol __ __ , __ __ m Saillie sur la façade __ __ cm

Largeur de la rue __ __ , __ __ m Largeur du trottoir __ __ , __ __ cm

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

cerfa

# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

ⓘ **La liste des pièces à joindre est EXHAUSTIVE et AUCUNE AUTRE pièce ne peut vous être demandée.**
**Chaque pièce doit être fournie en 3 exemplaires, s'il s'agit d'un envoi papier.**

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande d'autorisation préalable et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

## 1 Pièces obligatoires pour toutes les demandes d'autorisation d'enseignes y compris les temporaires

| Pièce |
|---|
| ☐ AP1. **Un plan de situation** (il s'agit d'une vue cadastrale du terrain) |
| ☐ AP2. **Un plan de masse** (il s'agit d'un plan du terrain montrant les constructions existantes) |
| ☐ AP3. **Une représentation graphique du dispositif coté en trois dimensions** (il s'agit du croquis du dispositif, décrivant les matériaux utilisés, les couleurs et faisant apparaître les formes et dimensions (largeur, hauteur, épaisseur) – Veuillez reporter sur cette représentation le numéro de l'enseigne telle qu'elle est déclarée sur le formulaire |
| ☐ AP4. **À savoir :**<br>☐ **Une mise en situation de l'enseigne** (il s'agit d'un photomontage)<br>☐ **Une vue de l'immeuble ou du lieu concerné avec et sans l'enseigne** (il s'agit de l'immeuble concerné dans son environnement proche et lointain, avec et sans enseigne)<br>☐ **Une appréciation sur son intégration dans l'environnement** (il s'agit ici de décrire en quelques lignes l'environnement et les conditions d'intégration de l'enseigne dans celui-ci) |
| ☐ AP5. **Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif** (à fournir si locataire de l'immeuble) |

## 2 Pièces obligatoires pour les enseignes à faisceaux de rayonnement laser

| Pièce |
|---|
| **Outre le plan de situation du terrain (AP1), le plan de masse (AP2), la représentation graphique du dispositif (AP3), et l'accord du propriétaire (AP5), les documents complémentaires suivants sont exigés :** |
| ☐ AP6. **À savoir :**<br>☐ **Une notice descriptive mentionnant notamment la puissance de la source laser**<br>☐ **Les caractéristiques du ou des faisceaux**<br>☐ **La description des effets produits** |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 52393#01

# Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

## 1 Dans quel cas utiliser ce formulaire

### → Quels dispositifs sont concernés par cette demande d'autorisation préalable ?

Sont concernées par cette autorisation préalable, les enseignes suivantes :

- Installées sur le territoire d'une commune couverte par un règlement local de publicité (RLP).
- Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L.581-4 du code de l'environnement.
- Installées dans un lieu mentionné à l'article L.581-8 du code de l'environnement.
- Les enseignes à faisceau laser.
- Les enseignes temporaires :

– installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L.581-4 du code de l'environnement ;

– scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné à l'article L.581-8 du code de l'environnement.

## 2 Informations utiles

### → Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable d'enseignes ?

La demande d'autorisation préalable est déposée par la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée.

## 3 Modalités pratiques

### → Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

ⓘ Un formulaire de demande d'autorisation préalable doit être utilisé pour déclarer trois enseignes maximum à installer. Chaque dispositif supplémentaire doit être déclaré en utilisant la fiche complémentaire annexée au formulaire.

Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

### → Où déposer le dossier par voie papier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé daté à la mairie du lieu où est envisagée l'installation du dispositif.

### → Comment déposer ma demande par voie électronique ?

Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune du lieu où est envisagée l'installation du dispositif pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues.

### → Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

À défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée

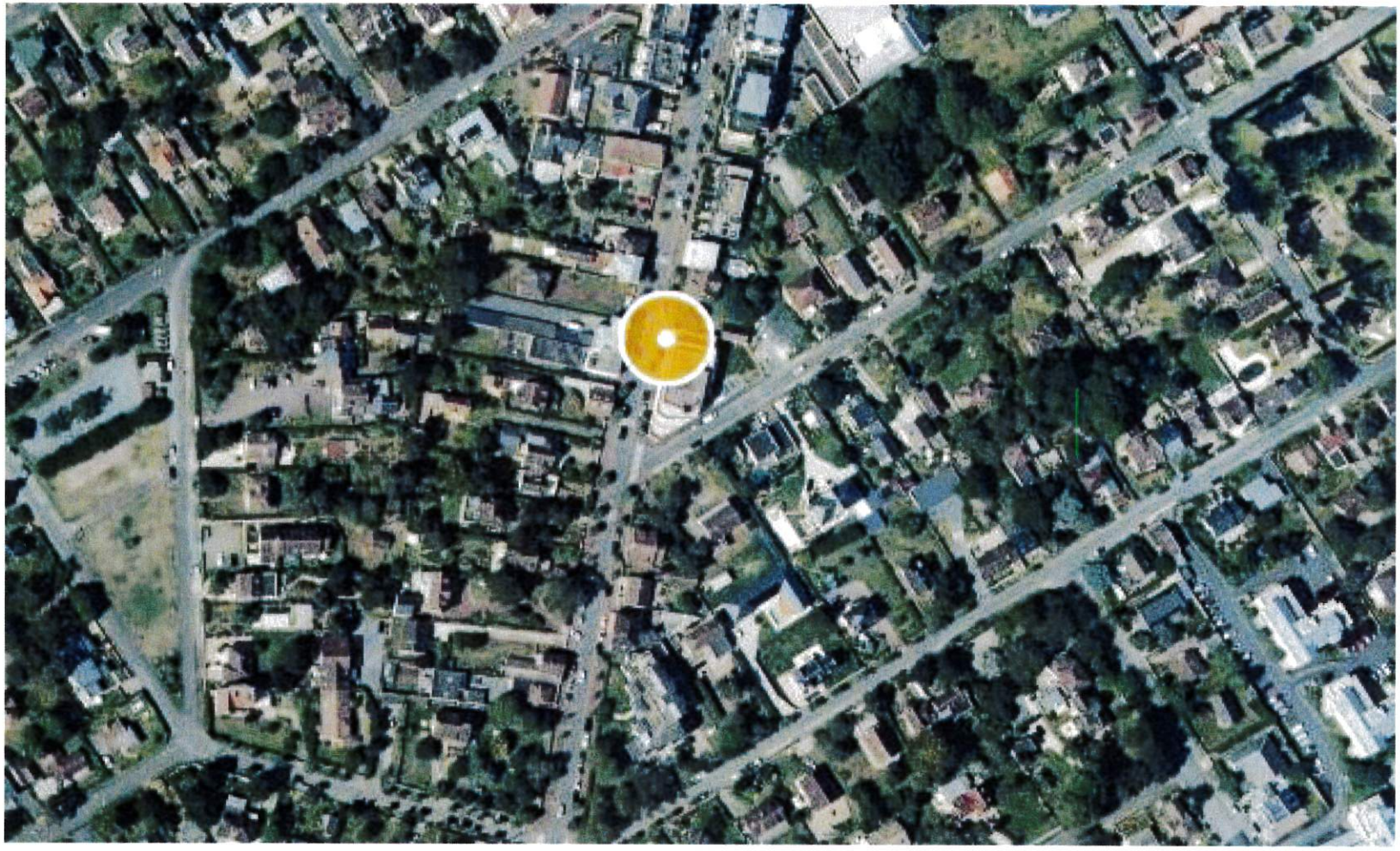
## 4 Informations complémentaires

Pour tout renseignement concernant cette demande d'autorisation, vous pouvez contacter la mairie du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Le formulaire de demande d'autorisation préalable est disponible sur le site www.service-public.fr. Il peut être téléchargé et complété en ligne.

# PLAN DE SITUATION

20 Avenue de Paris
14810 Merville-Franceville-Plage
Parcelle : 000 / AR / 0486



visotec

cash services

# ÉTUDE D'IMPLANTATION / *Survey*

Num. de dossier / ID ATM : CHSFR14075 /

Courriel :

Nom du contact :

Téléphone :

MERVILLE FRANCEVILLE
20 AVENUE DE PARIS
14810 MERVILLE FRANCEVILLE

« Bon pour accord le 24/9/26, après validation par le Conseil syndical de la résidence l'Albatros

visotec

cash services

# PLAN CADASTRAL

20 AVENUE DE PARIS, 14810 MERVILLE FRANCEVILLE
- CHSFR14075 -

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

---

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

---

Département :
CALVADOS

Commune :
MERVILLE FRANCEVILLE

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

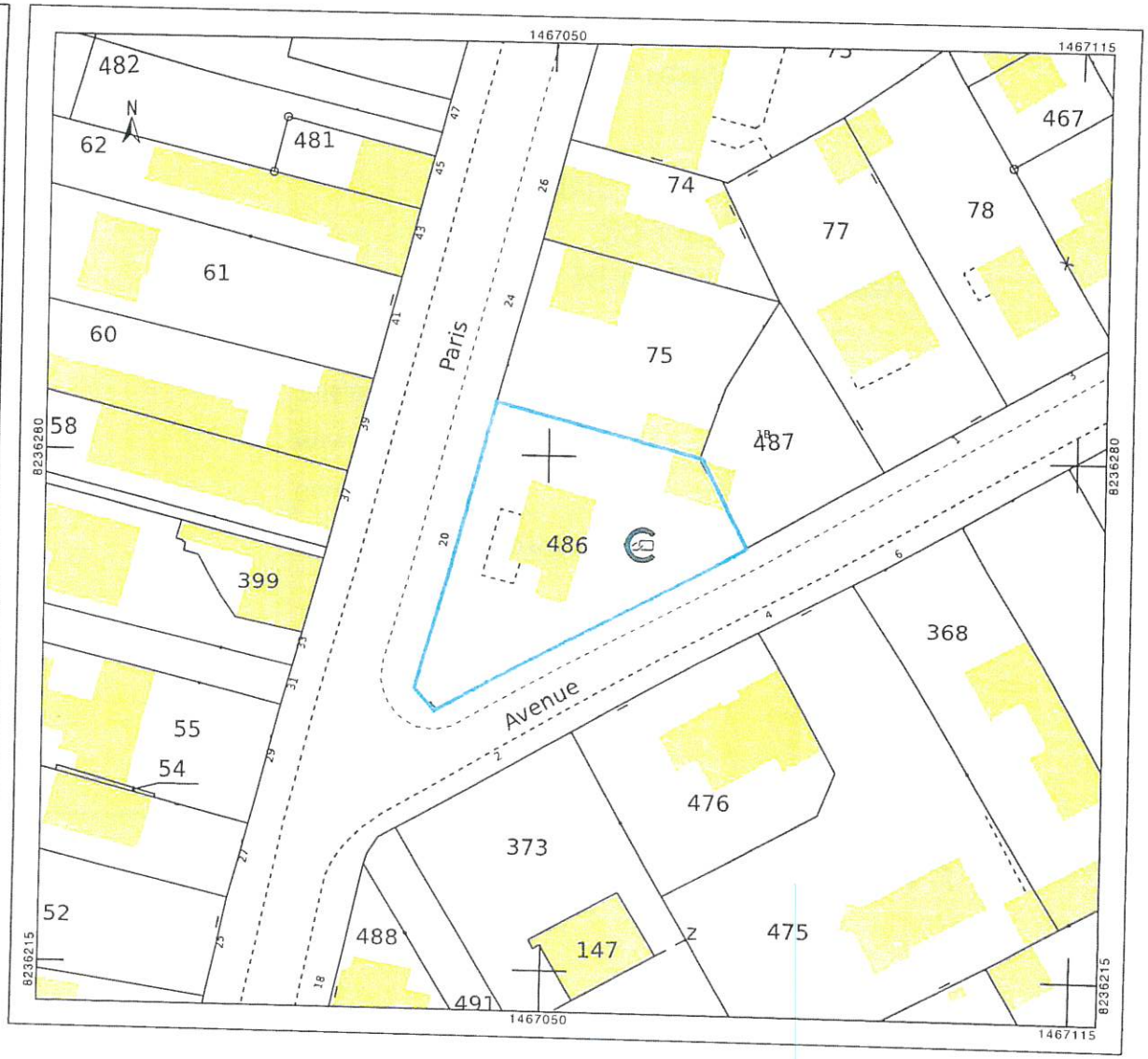
Date d'édition : 16/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale du Calvados
6, place Gambetta BP 80540 14048
14048 Caen Cedex 1
tél. 02.31.39.74.45 -fax
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques






16/09/2026 - INDICE 1

MAKING BRANDS HAPPEN.

# DÉPOSE

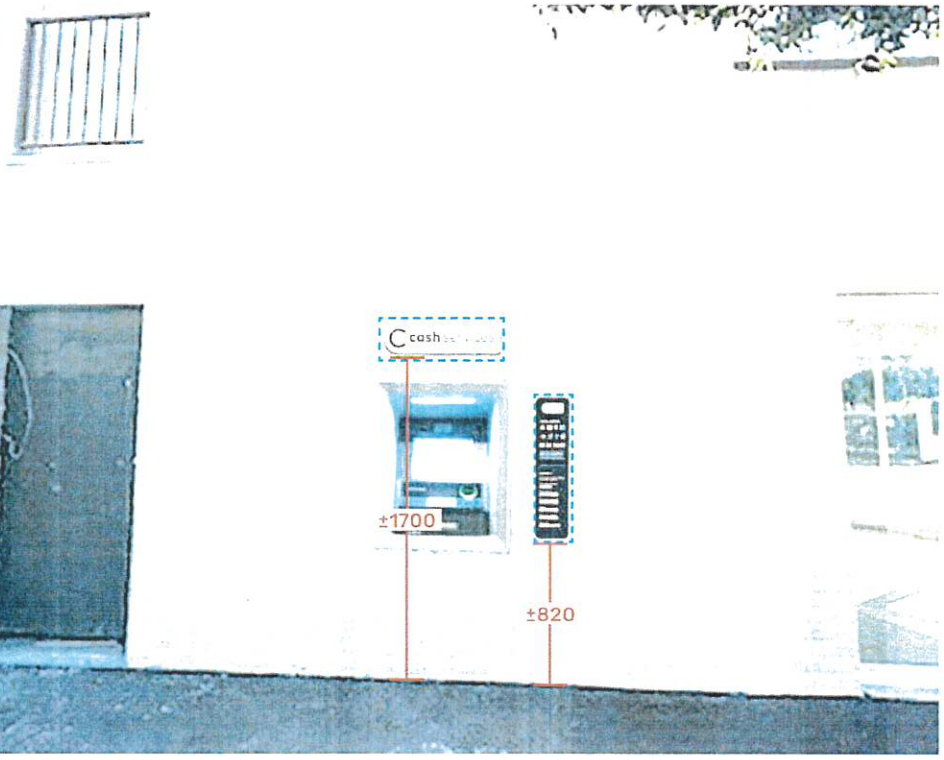
À DÉPOSER



**AVANT**

# IMPLANTATION

À POSER




APRÈS

*Remise en état de tous les supports après dépose des éléments existants (notamment rebouchage des trous / nettoyage des spectres / retouche peinture)*
*(* préconisation à titre d'information, un devis pourra être réalisé par la société VISOTEC à la demande du client)*

visotec

cash services

20 AVENUE DE PARIS, 14810 MERVILLE FRANCEVILLE
- CHSFR14075 -

# DESCRIPTIF DES ENSEIGNES

COTES EN MM

## ECUSSON LUMINEUX — QTÉ : 1




⚠ ALIMENTATION ELECTRIQUE À PREVOIR PAR LE CLIENT DERRIERE L'ENSEIGNE.

## TOTEM NON LUMINEUX — QTÉ : 1




**ANTHRACITE**
PANTONE 4287 C
CMJN 17 17 15 80
RVB 51 51 51
Hexa #333333

**BLANC**
CO MO JO NO
R255 V 255 B255
#FFFFFF

**BAT DE VALIDATION**

Je valide le projet de mise à l'image CASH SERVICES (y compris l'orthographe des textes apparaissant sur la vitrophanie et du totem horaires) et m'engage à réaliser les travaux listés ci-dessus avant la date de pose des enseignes qui me sera communiquée.

Date, cachet, signature:

(ce projet étant soumis à autorisations de droit public et privé, il ne sera définitif qu'après obtention de celles-ci. Le planning d'intervention du poseur sera transmis à l'agent pour que celui-ci puisse réaliser les travaux avant la pose des enseignes)

16/09/2026 - INDICE 1

MAKING BRANDS HAPPEN.

visotec

cash services

20 AVENUE DE PARIS, 14810 MERVILLE FRANCEVILLE
- CHSFR14075 -

# ADHÉSIF DAB

COTES EN MM




**Crédit Mutuel + CIC**
*Agence bancaire*

☐

*à placer sur la joue intérieure du DAB

**Crédit Mutuel + CIC**
*DAB isolé*

☐

*à placer sur la joue intérieure du DAB

---




**BNP PARIBAS**
*Agence bancaire*

☐

**BNP PARIBAS**
*DAB isolé*

☐

*à placer sur la joue intérieure du DAB

---




**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
*Agence bancaire*

☐

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
*DAB isolé*

☐

*à placer sur la joue intérieure du DAB



16/09/2026 - INDICE 1

MAKING BRANDS HAPPEN.

# CLAUSES GÉNÉRALES

## Implantation :

La pose des enseignes est assujettie à une autorisation des collectivités locales, Services de l'urbanisme de la ville et/ou auprès de Monsieur l'Architecte des BATIMENTS de FRANCE. Des démarches seront à réaliser.
La société Visotec ne s'occupe pas des démarches d'ordre privé syndic de copro etc...
Les démarches auprès des copropriétés, syndics, propriétaires sont à réaliser par le client.
Aucune signalétique "ancienne image" ne devra subsister. Toute dépose autre que celle spécifiée dans le survey sera à la charge du client.
Le Survey n'est qu'une préconisation visuelle et dimensionnelle des enseignes sur les façades et en aucun cas une recommandation sur la solidité du support.
Des retouches éventuelles peuvent être nécessaires après dépose des anciennes signalétiques.

## Electricité :

Une arrivée électrique doit être amenée en façade depuis le tableau d'alimentation général et raccordée à une coupure-pompiers.
De cette coupure-pompiers, devront être tirées des lignes au droit de chaque enseigne lumineuse, un câble de longueur 1,50m sera laissé en attente.
Toute autre arrivée électrique existante devra être neutralisée avant l'intervention.Cette installation doit impérativement être effectuée par un électricien.
La société Visotec n'est pas habilitée à raccorder les enseignes au réseau si cette opération n'a pas été faite préalablement à la pose.

## Massif béton :

Le massif béton doit être calculé localement en fonction des caractéristiques géologiques spécifiques du site (densité des sols, zone de vent etc...).
En aucun cas, la société Visotec ne peut être responsable de son dimensionnement et de sa réalisation.
**Durée de séchage de 3 semaines.**
La pose ne pourra être programmée que 3 semaines après que la société Visotec ai reçu la date à laquelle a été coulé le massif béton, envoyée par le bénéficiaire.